

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE  Communauté de Communes
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	
REVISION N°2		BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61



**ECO
SAVE**

MTcarto



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCL1 - 1



ANNEXES SANITAIRES DECHETS

5a3	PLUi
Juin 2022	PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ANNEXES SANITAIRES

DECHETS

La gestion de la collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes Val de Vienne sur l'ensemble du territoire communautaire.

COLLECTE

Sur le territoire de la communauté de communes du Val de Vienne, la collecte est assurée de la façon suivante :

- Collecte sélective au porte à porte :
 - ordures ménagères dans des sacs poubelles posés dans les bacs gris réservés à cet usage, collectés 1 fois par semaine. En 2015 il a été collecté 3 133 tonnes soit 204 kg/hab/an (moyenne nationale rurale 226 kg/hab/an).
 - emballages recyclables en vrac posés dans les bacs jaunes réservés à cet usage, collectés tous les 15 jours. en 2015 il a été collecté 1 457 tonnes, soit 95 kg/hab/an.

- La CDC Val de Vienne dispose de 427 conteneurs : collecte du verre et des textiles, en points d'apport volontaire.

Les circuits de collecte fonctionnent bien, il reste toutefois quelques secteurs problématiques pour le passage du camion. Le PLU prévoit des emplacements réservés pour la mise en place de points de regroupement.

Les habitants du territoire communautaire ont accès aux déchetteries de la Communauté de commune situées sur les communes de saint Martin le Vieux et Bosmie l'Aiguille :

Déchets collectés en 2015	Déchetterie de Bosmie l'Aiguille Tonnage collecté	Déchetterie de Saint-Martin-le-Vieux Tonnage collecté	Tonnage collecté total
Carton	23.62	27.96	51.58
Encombrants	419.02	446.84	865.86
Déchets Verts	684.41	1 280.40	1 964.81
Bois	164.80	169.62	334.42
Inertes	311.64	375.32	686.96
Ferraille	60.86	66.16	127.02
Mobilier	0	7.28	7.28
Huiles alimentaires	0.31	0.58	0.89
Textile	3.95	5.47	9.42
Déchets équipements électrique et électronique	68.21	70.08	138.29
Piles	0.53	0.70	1.23
Huiles moteur	2.70	3.87	6.57

TRAITEMENT

Les déchets ménagers sont éliminés par l'incinérateur de Limoges Métropole.

Les déchets recyclables : la collecte des conteneurs est pilotée par le SYDED (Syndicat Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) :

- Les papiers et verre sont acheminés au centre de tri Véolia de Limoges
- Les emballages sont séparés par matériau au centre de tri de Beaune les Mines.

DECHETS VERTS

La Communauté de Communes Val de Vienne a engagé plusieurs actions afin de réduire le volume des déchets verts et les valoriser sur les terrains de production.

- Elle recommande l'utilisation de composteurs qui permettent également de transformer les déchets de cuisine, et ainsi de réduire le volume des déchets ménagers.
- Elle propose de prêter un broyeur électrique ou thermique aux habitants du Val de Vienne, afin de réduire sous forme de copeaux les branchages pour les réutiliser au jardin comme paillage.
- Plusieurs actions de communication soutiennent cette démarche.

PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS VERTS

c'est possible !

JE PRODUIS MOINS

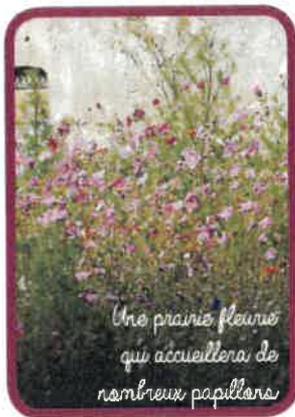
- ✓ en privilégiant les végétaux à croissance lente,
- ✓ en laissant sur place les résidus de tontes (mulching),
- ✓ en coupant moins ras le gazon et en laissant des espaces de prairies fleuries,
- ✓ en nourrissant des animaux familiers (poules, lapins) avec des déchets du potager, résidus de fauches...
- ✓ en utilisant les résidus de taille et brindilles sous forme de petits fagots d'allumage pour le barbecue ou la cheminée, les branches et les tiges pour l'aménagement du jardin (tuteurs, clôtures légères, ...)



Le Weigelia, arbuste à croissance lente



Fifi adore manger les déchets du potager



Une prairie fleurie qui accueillera de nombreux papillons

SOLUTION



Le compostage



Transformer ses déchets de cuisine (sauf les produits carnés) et de jardin en compost, grâce à l'activité des micro-organismes et insectes recycleurs du sol (vers de terre). Le compost est un amendement naturel et gratuit, favorisant la croissance des plantes et leur système racinaire.

Guide du compostage disponible sur valdeviennne.fr

La solution qu'on vous apporte !

Commandez un composteur à prix réduit ! Plusieurs opérations de commandes groupées durant l'année.

JE VALORISE



Le paillage

Recouvrir le sol avec de la tonte séchée, des feuilles mortes, du broyat de bois, ... Cette pratique permet entre autre, de limiter la pousse des mauvaises herbes, d'améliorer la qualité du sol, de limiter les arrosages, ...



Le broyage

SOLUTION

Réduire sous forme de copeaux (broyat) les branchages pour les réutiliser au jardin comme paillage ou comme élément structurant dans le compost.

- Pour des branchages de diamètre < à 2 cm et les feuilles mortes, utilisez votre tondeuse.
- Pour des branches de 2 à 8 cm, utilisez un broyeur.

La solution qu'on vous apporte !

Empruntez un broyeur électrique ou thermique pour 48h à 4 jours. Prêt aux habitants du Val de Vienne.

Bénéficiez d'une aide du SYDED 87 pour l'achat d'un broyeur.

+ d'infos :
valdeviennne.fr
05 55 70 50 98

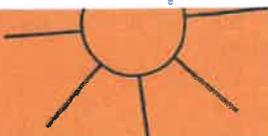
HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



SYDED de la Haute-Vienne
59 rue de la filature, 87 350 PANAZOL
05 55 12 12 87

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre



HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars



ST MARTIN LE VIEUX

ZA de «Bel Air»

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 18h	13h30 - 18h

ST MARTIN LE VIEUX

ZA de «Bel Air»

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Fermée	9h - 12h	Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h

BOSMIE L'AIGUILLE

«Gué de Verthamont»

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 18h	Fermée	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h

BOSMIE L'AIGUILLE

«Gué de Verthamont»

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h - 12h	9h - 12h	Fermée	9h - 12h
13h30 - 17h	Fermée	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h

Vous pouvez accéder aux autres déchèteries du département avec votre badge habituel.